



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

le 16 juin 2014

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 10 JUIN 2014 – 20 H 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoints, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Pauline LAHOUSSE, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON, Martial CARIDROIT, Conseillers Municipaux.

Absente représentée : Marie-Pierre CLAISSE qui donne procuration à Rita TRINEZ.

Absent : Christophe THIEBAUT

Ordre du jour

Présentation de l'application de la réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire présente le calendrier des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). A l'heure actuelle, il est prévu d'organiser les NAP les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30. La commune partagera du personnel avec les communes voisines : Bachy, Genech.

Des démarches sont en cours auprès des services de l'emploi pour faire évoluer le contrat aidé de l'agent en place, 20 heures hebdomadaires, vers un contrat d'avenir, 35 heures hebdomadaires. Cet agent serait alors positionné sur les NAP. De même pour le second contrat aidé qui pourrait se voir attribuer un temps plein qui serait partagé avec la commune de Genech sur un poste de coordonnateur. Ces hypothèses sont à affiner.

L'encadrement serait composé alors des 4 agents communaux plus 1 personnel supplémentaire. Les ateliers commençant à 15 heures, les personnels seront en place à partir de 14 h 45 pour la préparation et pour certains après 16 h 30 pour le rangement et le ménage. Le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 14 enfants de – de 6 ans ou 16 enfants de + 6 ans.

Monsieur le Maire explique et commente le planning du personnel à la rentrée de septembre 2014 et les activités proposées :

- la garderie est ouverte de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h, un maximum de 11 enfants est accueilli. Monsieur le Maire propose de fonctionner avec un seul agent le matin et à partir de 18 heures (environ) sachant que dans l'enceinte de l'école 2 agents seront présents sur leur poste. Les élus acceptent cette disposition. Rufin COCHETEUX approuve car, même si la garderie est très peu fréquentée en tout début ou fin de journée, il faut maintenir l'amplitude horaire.

- activités mises en place :

* apprentissage du roller par une association qui propose 38 séances sur l'année pour un coût d'environ 3 500 € matériel et cours inclus. Cette activité se déroulera dans la cour de l'école hors période d'hiver.

* pendant cette période, deux bénévoles proposent une initiation à l'anglais et un, une initiation à la photo.

* est évoquée une initiation à l'équitation. Monsieur le Maire répond que malheureusement ce ne sera pas possible, le centre équestre devrait arrêter son activité.

* les différents ateliers déjà présentés aux parents sont maintenus : activités manuelles, arts plastiques, lecture, danse, sport, musique.

- idée proposée : il sera demandé aux bénévoles un jour de disponibilité pour pourvoir à une absence de personnel le temps que le secrétariat organise le remplacement.
- un comité d'évaluation fera un bilan régulier de ces nouvelles activités, les personnels et bénévoles en place devront noter toutes remarques, critiques ou autres au fur et à mesure. Ce comité serait composé d'Elus et des bénévoles.

Monsieur le Maire explique ensuite le planning des personnels et le coût de l'application de la réforme :

- les journées de deux agents en place peuvent paraître longues mais Monsieur le Maire explique que leurs horaires sont calculés sur une année et reportés sur les jours d'école, hormis quelques heures de ménages avant la fermeture des bâtiments aux vacances. Ces agents ne travaillent pas les vacances scolaires ni les mercredis.
- Coût : environ 16 000 € / an hors subvention et participation
 - * 255,10 € / enfant / an pour le personnel et l'entretien des locaux
 - * 53,64 € pour le matériel / enfant / an, après déduction de l'aide apportée par la CAF pour la mise en place.
 - * pendant les deux années à venir, la CAF devrait subventionner ces NAP à hauteur de 0,50 € / enfant / heure.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande aux Elus de délibérer sur une participation des familles à ces NAP, pour les consommables. Monsieur le Maire confirme la prise en charge totale par la commune du coût du personnel et du fonctionnement des locaux. Le montant envisagé est de 50 € / an pour le premier enfant et ensuite dégressif. Plusieurs communes ont décidé de demander une participation aux parents.

Gaëlle VITTRANT propose un tarif au trimestre afin de ne pas pénaliser les familles qui n'inscriraient que pour un trimestre leur ou leurs enfant(s). Christophe VANHALST soutien cette proposition.

Gaëlle VITTRANT souligne le coût du roller : activité proposée, pour des raisons de sécurité uniquement aux élèves de primaires, mais qui impacte pour autant le budget des maternels.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les allègements acceptés par le Gouvernement : dérogation pour les villes ou régions touristiques, dérogation pour les écoles privées... Des communes proches comme BAISIEUX, PHALEMPIN... refusent de la mettre en place.

Monsieur le Maire répond qu'il était annoncé, dans la profession de foi de l'équipe, la mise en place de la réforme à la rentrée de septembre 2014. Il faut la mettre en place dit Monsieur le Maire, avec un bilan en fin d'année scolaire et la décision de poursuivre ou non.

Après toutes ces explications et discussions, Monsieur le Maire présente au vote des Elus les différentes modalités de participations :

Pour la mise en place d'une participation des familles pour l'achat du matériel : par 11 voix pour – 3 abstentions et 0 contre, le Conseil Municipal décide de mettre en place une participation.

Tarifs dégressifs proposés : 50 € / an / enfant ou 20 € / trimestre pour le 1^{er} enfant, : par 13 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés.

Sur la mise en place d'un tarif dégressif à partir de 2 enfants scolarisés à l'école de COBRIEUX : 2nd enfant : 40 € / an ou 15 € / trimestre – 3^{ème} enfant : gratuit. Les élus approuvent par 9 voix pour et 5 abstentions

Vu, le Maire
Jean DELATTRE

—